

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 JUIN 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h08.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Un citoyen a posé des questions et a déposé une pétition au conseil.

*À 20h57, le Conseiller Warren Budning quitte son siège.*

2015-110

#### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :

**6.2** - Autorisation – Participation au Congrès 2015 de l'APWA.

**8.6** - Demande d'autorisation pour une dérogation mineure au règlement de zonage 727 art. 6.2.1 pour légaliser la marge avant, pour permettre l'agrandissement à l'arrière à 1.22 m (4 pieds) de la limite de propriété droite (ligne de lot commune) plutôt que 0m (0 pieds) et à l'article 6.8.1.4 pour permettre la terrasse à 1.22 m (4 pieds) de la limite latérale droite plutôt que 3m (9.8 pieds) (concernant un projet d'agrandissement dans la cour arrière (2<sup>e</sup> étage) et un garage attaché sur le côté gauche) pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **20, Chemin Finchley**, lot n<sup>o</sup> 2 088 741, Zone RA-1(Règlement de zonage numéro 727), (Règlement PIIA numéro 775) (Règlement concernant les dérogations mineures # 18 G-0005).

**8.7** - Demande d'autorisation pour un agrandissement dans la cour arrière (2<sup>e</sup> étage) et un garage attaché sur le côté gauche d'une maison unifamiliale semi-détachée au **20, Chemin Finchley**, lot n<sup>o</sup> 2 088 741, Zone RA-1(Règlement de zonage numéro 727), (Règlement PIIA numéro 775).

Adoptée

*À 20h58, le Conseiller Michael Goldwax quitte son siège durant la présentation des rapports mensuels des divers départements.*

*À 21h04, le Conseiller Michael Goldwax reprend son siège.*

2015-110A

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2015-111

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2015 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

*À 21h07, le Conseiller Warren Budning reprend son siège.*

2015-112

### **AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS 2015 DE NRPA**

ATTENDU QUE le Congrès et exposition 2015 du NRPA (National Recreation and Park Association) se tiendra à Las Vegas, Nevada, le 15 septembre 2015 au 17 septembre 2015;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le Conseil autorise Karen Zajdman à participer au Congrès et exposition 2015 du NRPA;
- QUE les dépenses relatives à ce congrès pour Karen Zajdman sont estimées à 2000\$ USD plus les dépenses raisonnables.

Le certificat du trésorier 15-17, daté du 11 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-113

### **AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS 2015 DE L'APWA**

ATTENDU QUE le Congrès et exposition 2015 de l'APWA (American public Works association) se tiendra à Phoenix, Arizona, du 30 août au 2 septembre 2015;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le Conseil autorise le Conseiller Michael Goldwax à participer au Congrès et exposition 2015 de l'APWA qui aura lieu à Phoenix, Arizona, du 30 août 2015 au 2 septembre 2015;
- QUE les dépenses relatives à ce congrès pour le Conseiller Goldwax sont estimées à 2 000\$ USD plus les dépenses raisonnables;

Le certificat du trésorier 15-18, daté du 15 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-114

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 815 VISANT L'AUTORISATION, LA GESTION, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DE BOÎTES DE COLLECTE, DE CONTENEURS, DE CASIERS DE SERVICE OU D'ENTREPOSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 815 comme suit;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 815 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2015-115

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 795-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 795-2 CONCERNANT LES NUISANCES**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 795-5 a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 795-5 modifiant le règlement no. 795-2 concernant les nuisances.

Adoptée

2015-116

### **APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est Défenderesse dans un dossier de la Cour Supérieure (chambre civile) du District de Montréal portant le numéro 500-17-084658-148;

ATTENDU QUE *AIG Insurance Company of Canada*, demanderesse dans ce dossier, réclame un montant de 405 796.22 \$, plus intérêts au taux légal et indemnité additionnelle prévue par l'article 1619 C.c.Q.;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour, sans admission aucune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Ville paie à *AIG Insurance Company of Canada*, un montant de 100 000\$ (franchise maximale) en capital, intérêts et frais incluant les frais légaux afin de régler le dossier susmentionné hors Cour pour le montant de \$335,000.00;
- QUE *Groupe Mission Expert* et *BFL Canada Risk and Insurance services Inc.* soit autorisés à signer tout document nécessaire au dossier de Cour ci-avant mentionné, le cas échéant.

Le certificat du trésorier N° 15-19 daté du 15 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-117

### **PARTICIPATION À LA CONTESTATION JURIDIQUE CONTRE POSTE CANADA**

---

ATTENDU que Postes Canada a annoncé son intention de cesser le service de livraison du courrier à domicile en faveur de l'implantation de boîtes postales communautaires;

ATTENDU que cette décision fait actuellement l'objet d'une contestation devant la Cour fédérale dans le dossier T-2263-14;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU que les Villes de Montréal, de Laval et de Longueuil ont déjà annoncé leur intention d'intervenir dans ce dossier afin de faire valoir le point de vue des municipalités sur cet enjeu;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal ont été invitées à participer à cette démarche;

CONSIDÉRANT que l'implantation des boîtes postales communautaires sur le territoire de la Ville se fera sur la propriété publique municipale;

CONSIDÉRANT que l'implantation de boîtes postales communautaire sur le territoire de la Ville soulève des préoccupations légitimes des citoyens en matière d'accessibilité et de sécurité, particulièrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de contester la décision de Postes Canada;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville demande à la Cour fédérale de lui accorder le statut d'intervenant dans le dossier *Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation* (T-2263-14);

QUE le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.c.r.l. soit mandaté à cette fin.

QUE la Ville dépensera au plus 5000 \$ comme contribution aux frais juridiques.

Adoptée

2015-118

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 MAY 2015**

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 mai 2015.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

2015-119

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE (LE LONG DE LA LIGNE COMMUNE DU LOT) ET UNE MODIFICATION DE FAÇADE À UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉ AU 5, CHEMIN HOLMDALE, LOT N° 2 088 701, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775)**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière (le long de la ligne commune du lot) et une modification de façade à une maison unifamiliale semi-détachée au 5, Chemin Holmdale et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mai 2015 (Option B) soit *approuvé*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation des membres du conseil :

- D'approuver le design d'architectural soumis au CCU en date du 20 avril 2015 (en utilisant le style Tudor).

Adoptée

2015-120

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 6.3.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA MARGE GAUCHE À 4,47 M (14,67 PIEDS) DE LA LIGNE DU LOT AU LIEU DE 6,1 M (20 PIEDS) TEL QUE L'EXISTANT (CONCERNANT UN PROJET D'AGRANDISSEMENT SUR LA COUR ARRIÈRE ET UNE MODIFICATION DE FAÇADE) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE AU 5, CHEMIN HOLMDALE, LOT N° 2 088 701, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour permettre la marge gauche à 4,47 m (14,67 pieds) de la ligne du lot au lieu de 6,1 m (20 pieds) tel que l'existant (concernant un projet d'agrandissement sur la cour arrière et une modification de façade d'une maison unifamiliale semi-détachée);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 20 avril 2015, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 5, Chemin Holmdale sur le lot no. 2 090 115, Zone RB-1.

Adoptée

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5 Chemin Holmdale:**

*Aucune intervention*

*À 21h30, le Conseiller Michael Goldwax quitte son siège.*

2015-121

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL DE QUATRE (4) UNITÉS (2 DUPLEX SEMI-DÉTACHÉS) AU 5567, CHEMIN QUEEN MARY LOT N° 2 088 742, (À ÊTRE DIVISÉ EN 2 LOTS DIFFÉRENTS) ZONE RA-3 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION NUMÉRO 759)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver la construction d'un projet résidentiel de quatre (4) unités (2 duplex semi-détachés) au 5567, Chemin Queen Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mai 2015 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition les conditions suivantes soient remplies :
  - Les balcons proposés doivent être en retrait (Ils ne devraient pas être aperçus directement du Chemin Finchley);

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- Les parois des mezzanines doivent être également en retrait (environ 3 pieds) de la paroi extérieure et des matériaux légers peuvent être utilisés;
- Le toit au-dessus des mezzanines et le plafond doivent être réduits près de la paroi extérieure afin de réduire l'effet de hauteur de ce mur et l'impact du toit et brisé le volume visuellement ;
- L'architecte doit retravailler le toit des mezzanines afin d'améliorer le design.

Adoptée

2015-122

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727, ART. 6.3.2, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul DROITE À 1,83 M (6 PIEDS) DE LA LIGNE DU LOT AU LIEU DE 2,4 M (7,87 PIEDS) POUR LÉGALISER LA MARGE DE REcul EXISTANTE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 286-288, CROISSANT HARROW, LOT N° 2 090 115, ZONE RB-4 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour permettre la marge de recul droite à 1,83 m (6 pieds) de la ligne du lot au lieu de 2,4 m (7,87 pieds) pour légaliser la marge de recule existante d'une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 mai 2015, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 286-288, Croissant Harrow sur le lot no. 2 090 115, Zone RB-4.

Adoptée

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 286-288 Croissant Harrow.:**

*Aucune intervention*

2015-123

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727 ART. 6.2.1 POUR LEGALISER LA MARGE AVANT, POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT À L'ARRIÈRE À 1.22 M (4 PIEDS) DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ DROITE (LIGNE DE LOT COMMUNE) PLUTÔT QUE 0M (0 PIEDS) ET À L'ARTICLE 6.8.1.4 POUR PERMETTRE LA TERRASSE À 1.22 M (4 PIEDS) DE LA LIMITE LATÉRALE DROITE PLUTÔT QUE 3M (9.8 PIEDS) (CONCERNANT UN PROJET D'AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE (2<sup>E</sup> ÉTAGE) ET UN GARAGE ATTACHÉ SUR LE CÔTÉ GAUCHE) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 20, CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 088 741, ZONE RA-1(RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

---

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, art.6.2.1 pour légaliser la marge avant, pour permettre l'agrandissement à l'arrière à 1.22 m (4 pieds) de la limite de propriété droite (ligne de lot commune) plutôt que 0m (0 pieds) et à l'article 6.8.1.4 pour permettre la terrasse à 1.22 m (4 pieds) de la limite latérale droite plutôt que 3m (9.8 pieds) (concernant un projet d'agrandissement dans la cour arrière (2<sup>e</sup> étage) et un garage attaché sur le côté gauche) pour une maison unifamiliale semi-détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 20 avril 2015, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 20, Chemin Finchley sur le lot no. 2 088 741, Zone RA-1.

Adoptée

### Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 20 Chemin Finchley:

#### *Intervention de Monsieur René Pouliot*

2015-124

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE (2<sup>E</sup> ÉTAGE) ET UN GARAGE ATTACHÉ SUR LE CÔTÉ GAUCHE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DETACHÉE AU 20, CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 088 741, ZONE RA-1(RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière (2<sup>e</sup> étage) et un garage attaché sur le côté gauche d'une maison unifamiliale semi-détachée au 20, Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 avril 2015 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU avec la condition suivante:

- Une fenêtre doit être ajoutée sur l'élévation de gauche.

Et sujette aux conditions suivantes établies par les membres du conseil:

- Des gouttières doivent être ajoutées autour du toit;
- La sortie de la sècheuse doit être dirigée vers l'arrière de la maison.

Adoptée

2015-125

### APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2015

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mai 2015 a été soumise au Conseil;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 avril 2015 au 20 mai 2015, au montant de 1,419,447.55 \$, est par la présente approuvée (843,757.04\$ pour les chèques et 575,690.51\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

À 21h40, le Conseiller Michael Goldwax reprend son siège.

2015-126

### **AUTORISATION DE PARTICIPER À DES DOSSIERS D'ACHAT REGROUPÉS AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ACQUISITIONS DU QUÉBEC (DGACQ) DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)**

---

**ATTENDU QUE** la Direction générale des acquisitions du Québec procède à plusieurs dossiers d'achat regroupés;

**ATTENDU QUE** les dossiers d'achat regroupés de la Direction générale des acquisitions du Québec permettent aux organismes gouvernementaux participants de bénéficier d'économies;

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead participe déjà à quelques dossiers d'achat regroupés avec la Direction générale des acquisitions du Québec et que ceci génère des économies substantielles ; et

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Hampstead de participer à d'autres dossiers d'achat regroupés dans le but de bénéficier des prix avantageux qui découlent de l'acquisition de biens en grande quantité:

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

**QUE** la Ville de Hampstead soit autorisée à participer à des dossiers d'achat regroupés avec la Direction générale des acquisitions du Québec et les organismes gouvernementaux participants;

**QUE** le Directeur - Ressources matérielles et technologies de l'information soit désigné comme répondant unique pour la Direction générale des acquisitions du Québec dans le cadre des dits dossiers d'achat regroupés, et qu'il soit en conséquence autorisée à :

- Fournir à la Direction générale des acquisitions du Québec, l'information relative aux besoins et quantités requises par la Ville de Hampstead sur les produits visés par un appel d'offres collectif et toute autre information pertinente.

Adoptée

2015-127

### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE CABINE D'ÉQUIPE MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat d'une camionnette cabine d'équipe munie d'une benne basculante;

**CONSIDÉRANT QU'**après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 mai 2015, celle de Fortier Auto Montréal Limitée est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, le contrat pour l'achat d'une Dodge Grand Caravan SE PLUS, année 2015; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### FORTIER AUTO MONTRÉAL LIMITÉE

Camionnette cabine d'équipe munie d'une benne basculante; (telle que spécifications)	65 969.00 \$
Taxes sur pneus	18.00 \$
T.P.S. 5%	3 299.35 \$
T.V.Q. 8.5%	<u>6 582.20 \$</u>
<b>Grand total taxes incluses</b>	<b>75 868.55 \$</b>

Le certificat du trésorier No 15-16, daté du 20 mai 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-128

### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT ET D'ENGAZONNEMENT**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 mai 2015, celle de Arbo-Design Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### **ARBO-DESIGN INC**

Contrat pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement (tel que spécifications) :	35 387.45 \$
T.P.S. (5%):	1 769.37 \$
T.V.Q. (9.975%):	<u>3 529.90 \$</u>
<b>Grand Total Taxes Incluses:</b>	<b>40 686.72 \$</b>

- QUE, le certificat du trésorier No 15-15, daté du 20 mai 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-129

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 27 mai 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2015-130

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 3 juin 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Une personne est intervenue auprès du conseil, le maire et les conseillers ont répondu aux questions du citoyen.

2015-131

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h58.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Pierre Tapp  
M<sup>c</sup> Pierre Tapp, Greffier